

Code d'éthique environnemental, « Sans Trace »

Selon les principes *SANS TRACE* élaborés par la National Outdoor Leadership School (NOLS) pour les parcs nationaux des Etats-Unis, les pratiques environnementales doivent être adaptées selon les différents écosystèmes où se déroulent les activités de plein air.

Les saisons, l'altitude, l'isolement, l'ensoleillement et l'humidité au sol sont aussi des facteurs déterminants des pratiques qui devront être planifiées et adaptées afin de créer le moins d'impacts possible ou de dommages à l'environnement. Il est paradoxal de penser que c'est grâce à la démocratisation et à la popularité des activités de plein air depuis près de trente ans que les gens sont sensibilisés à la fragilité de l'environnement et que c'est aussi à cause de ce phénomène que les milieux fragiles, qui jadis n'étaient pas fréquentés, sont aujourd'hui menacés de disparaître tant ils sont maltraités lors des nombreux passages.

Les principes *Leave No Trace* semblent être la base qui dicte, en ce moment, les conduites à adopter lors des sorties en milieux naturels. Les parcs et les sentiers aménagés sont dessinés et conçus de façon à éviter l'érosion excessive et à protéger les habitats fragiles. De grands défis sont soulevés par les principes *Leave No Trace* suivants:

1. Planifier à l'avance et préparer les pratiques qui seront privilégiés ;
2. Se déplacer et camper sur des surfaces durables ;
3. Remettre dans les sacs tout ce qui a été sorti en vue d'être rapporté ;
4. Se débarrasser de ce qu'il est impossible de rapporter de façon adéquate ;
5. Laisser sur place ce que l'on découvre ;
6. Restreindre le plus possible l'utilisation de feux et leur impact ;
7. Respecter les autres utilisateurs.

Le jugement reste l'élément le plus important des pratiques environnementales. Différents environnements nécessitent différentes pratiques.

Exemples d'environnements spéciaux :

Les déserts, les rivières et les lacs, les côtes, les milieux alpins et la toundra arctique, les milieux enneigés et glacés, les territoires habités par les ours et les lieux de randonnée à cheval.

Pratiques environnementales générales pour le tourisme d'aventure

1. Planifier à l'avance et préparer
 - 1.1 Connaître les règles et la fragilité du milieu où se déroulera l'activité.
 - 1.2 Planifier et se préparer pour les températures extrêmes, les situations hasardeuses et les situations d'urgence.
 - 1.3 Choisir les sites ou les dates de sorties en fonction d'éviter les périodes d'utilisation intenses des sites.
 - 1.4 Lors de la préparation d'une sortie: emballer la nourriture afin d'éviter des déchets inutiles lors du déroulement des sorties.
 - 1.5 Utiliser des cartes et des boussoles afin de limiter l'utilisation de caïms, de rubans ou d'identification par peinture.
2. Se déplacer et camper sur des surfaces durables
 - 2.1 Marche dans les sentiers
 - 2.1.1 Suivre les sentiers et éviter les raccourcis; en général, ils sont en pente abrupte et s'érodent facilement.

- 2.1.2 Marcher les uns à la suite des autres afin d'éviter de créer un deuxième ou même troisième sentier en parallèle.
 - 2.1.3 Laisser les trouvailles là où elles sont découvertes; ne rien prélever ni rapporter.
- 2.2 Marche hors des sentiers
 - 2.2.1 Restreindre la taille des groupes; un nombre de 4 à 6 personnes est suggéré.
 - 2.2.2 Engager préalablement les marcheurs à laisser un minimum d'impacts.
 - 2.2.3 Éviter les milieux fragiles et les milieux humides, quitte à devoir allonger le parcours et à faire des détours.
 - 2.2.4 Utiliser les voies plus durables: neige, roches, sable, etc.
 - 2.2.5 Choisir les aires de camping avec préoccupation de l'impact environnemental et des conséquences sociales; séparer la cuisine du campement et choisir une surface durable pour les emplacements de tentes.
- 2.3 Campement
 - 2.3.1 Choisir un site qui laissera le moins de dommages; impact social et visuel. Les surfaces aux impacts moindres sont la roche, le gravier, l'herbe sèche et la neige.
 - 2.3.2 Choisir des couleurs qui se fondent bien à la nature.
 - 2.3.3 Éviter les sites situés trop près de plans d'eau afin d'éviter de déranger les animaux (points d'eau, alimentation, cycle journalier et danger) ou de créer un impact visuel.
 - 2.3.4 Protéger les points d'eau fréquentés par les animaux en campant au moins à 200 m des cours d'eau ou des lacs.
- 3. Gérer les déchets de façon adéquate
 - 3.1 Gestion des déchets
 - 3.1.1 Rapporter les déchets y compris ceux qui sont biodégradables; la notion de temps de dégradation est importante. Faire une inspection des lieux avant de quitter un site de camping et ramasser tous les déchets.
 - 3.1.2 Ne pas quitter ni enterrer les restes de nourriture; les animaux sont susceptibles d'être attirés par les odeurs et d'endommager les sites pour y dénicher les restes.
 - 3.1.3 Laver la vaisselle et se laver le corps le plus possible à l'eau fraîche en utilisant de préférence des savons biodégradables si cela est nécessaire. Faire le lavage le plus loin possible des cours d'eau.
 - 3.2 Déchets humains
 - 3.2.1 Favoriser les emplacements éloignés des sites de camping et des cours d'eau.
 - 3.2.2 Rapporter le papier souillé dans un sac de plastique.
 - 3.2.3 Enfouir les déchets humains solides dans un trou d'une profondeur de 15 cm à 20 cm creusé au moins à 65 m de tout cours d'eau. Recouvrir le trou et effacer les traces.
- 4. Laisser sur place ce que l'on découvre
 - 4.1 Prélèvement de spécimens
 - 4.1.1 Protéger les traces du passé : observer, mais ne pas toucher aux artefacts culturels ou historiques.

- 4.1.2 Laisser les roches, les plantes et les autres objets naturels sur place.
 - 4.1.3 Éviter d'introduire ou de transporter des espèces non indigènes.
 - 4.1.4 Ne pas construire de structure ni de tranchées.
- 5. Restreindre l'utilisation des feux et leur impact
 - 5.1 Utiliser le moins possible de feux pour la cuisson ; utiliser des réchauds de camping et des lanternes à la chandelle ou d'autres types pour s'éclairer.
 - 5.2 Utiliser les ronds de feu existants; ne jamais construire de nouveaux ronds de feu, car ils ne sont pas plus sécuritaires et ils font plus de dommages.
 - 5.3 Garder les feux petits. Utiliser le bois mort disponible; choisir des morceaux qu'on peut casser à la main. Les petits morceaux de bois brûlent complètement et laisse moins de traces.
- 6. Respecter la vie sauvage
 - 6.1 Vie animale
 - 6.1.1 Observe les animaux à distance. Ne pas essayer de les approcher.
 - 6.1.2 Ne pas nourrir les animaux. Nourrir les animaux nuit à leur santé et altère leur comportement naturel. Ils deviennent vulnérables aux prédateurs.
 - 6.1.3 Ne pas laisser de nourriture à la portée des animaux. Ranger adéquatement la nourriture et les déchets.
 - 6.1.4 Tenir sous laisse en tout temps les animaux domestiques ou les laisser à la maison.
 - 6.1.5 Éviter d'approcher les animaux sauvages lors de périodes plus sensibles, comme la période d'accouplement, la nidification, l'éclosion ou les naissances, la saison hivernale.
- 7. Respecter les autres utilisateurs
 - 7.1 Considérer les autres visiteurs
 - 7.1.1 Respecter les autres visiteurs et leur expérience.
 - 7.1.2 Être courtois; céder le passage aux autres utilisateurs.
 - 7.1.3 Se ranger du côté aval des sentiers lors de goulots dans les sentiers.
 - 7.1.4 Éviter de camper dans des endroits où sont déjà installés d'autres campeurs.
 - 7.1.5 Éviter les cris et les bruits inutiles.

Il convient que les règles soient établies de façon explicite avant le départ et que l'engagement des personnes participantes à occasionner un minimum d'impacts lors de leur séjour dans la nature soit exigé. Le respect de ces pratiques permette d'espérer que les amateurs de la nature les transposent dans leurs comportements quotidiens et les sensibilisent aux aspects environnementaux.